
Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Extension de la base de loisirs du Loutelet - Garantie de la Ville pour le remboursement des prêts suivants : 1 000 000 F auprès du Crédit Mutuel, 225 000 F auprès du Crédit Mutuel et 225 000 F auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

Dont acte.